

Kinshasa, 23 octobre 1969

S.E. Monsieur Jean-Guy Cardinal  
Ministre de l'Éducation  
Gouvernement du Québec  
Québec  
Canada

Excellence et cher Collègue,

Nous avons l'intention de faire, avec nos services au Ministère de l'éducation nationale, une étude approfondie de l'enseignement au Congo, pour doter notre pays d'une organisation scolaire la plus adaptée et la plus efficace possible.

Ainsi nous osons faire appel à vous pour nous aider à trouver deux spécialistes en planification. Si votre département "Coopération avec l'Extérieur" pourrait nous aider, vous nous rendriez un très grand service.

Connaissant les liens d'amitiés qui lient le Canada avec notre pays, nous espérons que notre demande pourrait trouver un accueil favorable.

En vous remerciant de votre aide si précieuse, je vous prie de croire, Excellence et cher Collègue, en mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre de l'Éducation nationale,

M. CARDOSO

Québec, le 20 avril 1970.

Son Excellence Monsieur M. Cardoso  
Ministre de l'Éducation Nationale  
Ministère de l'Éducation Nationale  
Boîte postale 32  
Kinshasa,  
République Démocratique du Congo.

Excellence et Cher Collègue,

Le 23 octobre 1969, vous m'adressiez une lettre dans laquelle vous me demandiez de trouver deux spécialistes en planification en vue de poursuivre avec vos services une étude approfondie de l'enseignement au Congo pour doter votre pays d'une organisation scolaire la plus adaptée et la plus efficace possible.

Votre requête me semble présenter un intérêt tout à fait particulier du fait qu'elle rejoint les préoccupations qui sont les nôtres depuis déjà quelques années. Je tiens donc à vous informer que le retard apporté à vous répondre ne provient aucunement d'un désir du ministère de l'Éducation du Québec de ne pas y donner suite. Votre lettre qui a été acheminée par les canaux diplomatiques ne m'a été en effet transmise par le Gouvernement fédéral que le 8 avril 1970. Afin d'éviter des délais aussi considérables dans la réponse, je me permets donc de vous adresser cette lettre directement tout en en faisant tenir copie pour information au Gouvernement d'Ottawa.

Afin d'envisager, dans les meilleurs délais, les possibilités de recruter les deux experts en planification que vous me demandez, je serais heureux de savoir si le service de ces experts vous serait toujours utile. Je souhaiterais également savoir en quelle qualité ils seront affectés auprès de votre ministère et si votre gouvernement leur consentira des exemptions de douane habituelles et leur fournira un logement neuf. Je souhaiterais par ailleurs obtenir des précisions sur la durée de leur détachement auprès de votre ministère.

Je m'excuse d'avoir à vous demander ces précisions que vous auriez sans doute pu donner aux fonctionnaires du ministère de l'Éducation du Québec qui assistaient à la Conférence des Ministres de l'Éducation qui s'est tenue à Paris la semaine dernière si nous avions reçu votre demande avant cette conférence.

Quoi qu'il en soit, pour pallier dans la mesure du possible aux délais regrettables qui sont intervenus dans l'acheminement de votre requête, je demande au Directeur de la Coopération avec l'Extérieur de mon ministère d'entreprendre les démarches en vue de recruter ces deux experts qui devraient pouvoir arriver à Kinshasa pour le mois de septembre au plus tard.

En espérant que je recevrai très prochainement des précisions de votre part et en souhaitant qu'il soit possible de mettre en œuvre ce projet de coopération qui intéresse nos deux ministères, je vous prie d'agréer, Excellence et cher Collègue, l'expression de mes sentiments le meilleurs.

Le Ministre de l'Éducation

JEAN-GUY CARDINAL

Kinshasa, 1 juillet 1970

S.E. Monsieur le Ministre de l'Éducation du  
Gouvernement du Québec  
Québec  
Canada

Monsieur le Ministre,

J'ai bien reçu votre lettre du 20 avril 1970 par laquelle vous avez répondu favorablement à ma demande de deux experts en planification de l'Éducation.

Veillez trouver ci-après les précisions que vous m'avez demandées à ce sujet.

L'utilité du détachement de ces deux experts auprès de mon Ministère demeure pertinente. Ces experts seront donc les bienvenus et travailleront dans le cadre du Bureau d'Études et de Planification de mon département.

Ils seront exemptés des droits de douane habituels et seront logés gratuitement par l'État.

Les études que ces deux experts sont appelés à effectuer en R.D.C. sont de deux ordres, à savoir:

1. La première étude est de nature sociologique. Elle devra consister à mesurer la tâche que représente l'éducation pour la société congolaise et à mesurer la cohérence entre le système éducationnel et les besoins d'éducation que révèle l'analyse de la société congolaise.

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo tient à l'importance capitale d'une telle étude. En effet, cette étude lui permettra d'apprécier la valeur relative du volume, de la distribution et du contenu de l'effort éducationnel en mettant ce dernier en relation avec les données structurelles de la société congolaise.

2. La seconde est de nature économique. Elle devra porter sur le financement et les coûts de l'éducation en R.D.C.. Cette étude devra être réalisée tant du point de vue du Gouvernement et de l'élève que du point de vue de la société. Elle devra enfin aboutir à une projection planifiée des investissements éducationnels pour les années à venir.

Le Gouvernement de la R.D.C. tient à la nécessité et à l'opportunité de cette étude pour lui permettre de:

- mesurer la productivité de son système d'éducation en terme de rapport entre les produits de ce système et les moyens d'éducation utilisés;
- traiter des problèmes de décisions en matière de financement de l'éducation.

Il va de soi que ces deux experts effectueront les études ainsi conçues en s'assurant la collaboration la plus étroite avec les autres membres de mon Bureau d'Études et de Planification.

La recherche du type sociologique exigera évidemment de votre expert qu'il possède de solides connaissances sur les structures sociales en Afrique et sur les problèmes de "social change" en Afrique.

Quant à la durée du détachement des deux experts, elle est de deux années au cas où chacune des études reprises ci-dessus serait confiée à l'un ou l'autre de ces deux experts. Si toutefois il n'était pas possible de recruter deux experts appartenant à des disciplines différentes, ces derniers pourraient venir s'atteler à une des deux études seulement. Dans ce cas, la durée du détachement des deux experts est réduite à une année.

Je vous remercie d'avance pour tout ce que vous ferez pour que notre projet de coopération en matière de planification de l'Éducation puisse connaître son début de réalisation et aboutir aux résultats escomptés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre de l'Éducation nationale,

M. CARDOSO

Québec, le 7 août 1970

Monsieur M. CARDOSO  
Ministre de l'Éducation Nationale  
Kinshasa  
République Démocratique du Congo.

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

J'ai bien reçu votre lettre du 1<sup>er</sup> juillet 1970 dans laquelle vous m'apportiez des précisions sur les fonctions que vous souhaitez confier aux deux experts québécois en planification dont vous désirez obtenir les services.

À la lumière des renseignements que vous m'avez fournis, j'ai demandé à la Direction de la Coopération avec l'Extérieur de mon ministère de procéder dans les meilleurs délais au recrutement de ces deux spécialistes, en collaboration avec la Direction générale de la Planification. Compte tenu du fait que plusieurs fonctionnaires sont actuellement en congé annuel, il est possible que nous n'arrivions pas à procéder avec toute la célérité que nous aurions souhaitée. J'espère toutefois être en mesure de vous proposer d'ici quelques semaines les dossiers des deux personnes que nous pourrions détacher auprès de votre ministère.

Conscient de l'importance que vous attachez à ce projet, je tiens à vous assurer que nous n'épargnerons aucun effort en vue d'en assurer la mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre et cher Collègue, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre de l'Éducation

GUY SAINT-PIERRE